

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

LUTTER CONTRE LES PANNES D'ASCENSEURS NON PRISES EN CHARGE - (N° 704)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
M. Philippe Brun

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« d'implantation de »,

les mots :

« dans laquelle est situé ».

II. – En conséquence, au même alinéa 12, substituer aux mots :

« résolution du sinistre »,

les mots :

« résorption de la panne ou la remise en sécurité de l'installation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.